

AFFAIRE N° 7. - Cession à l'Etat de " CIMETIERE de l'OUEST" en vue de l'extension de C.M.P.R.

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que le Conseil Municipal dans sa séance du 3 Novembre 1966 avait donné son accord de principe quant à la cession à l'Etat du terrain sur lequel se trouve l'actuel cimetière de l'Ouest à la condition toutefois qu'en contrepartie l'Etat cède à la Commune un autre terrain d'égale superficie.

Par sa lettre N° 7203 DAF/1 en date du 10 Octobre dernier, M. le Préfet m'a marqué son accord à ce sujet et m'a fait savoir qu'il serait attribué à la Commune en échange du Cimetière de l'Ouest (2.500 m²) une égale superficie prise sur le terrain qui jointe l'actuel Cimetière de Sainte-Clotilde.

Par ma lettre n° 1315/SG en date du 24 Octobre dernier je lui ai fait savoir que la Commune accepterait de prendre en échange du Cimetière de l'Ouest dont la superficie actuelle n'est que de 3500 m² (compte tenu de ce que la Commune a déjà dû abandonner à l'Etat 1500 m² pour la construction de la route Miraval) le terrain de 10.200 m² qui a été réservé par le SIDR pour l'agrandissement du Cimetière de Sainte-Clotilde, les valeurs vénales de ces deux terrains étant sensiblement les mêmes (Cimetière de l'Ouest/ 5.500.000 Frs CPA, selon estimations des Domaines - Terrain de 10.200 m² situé dans le prolongement du Cimetière de Sainte-Clotilde - proposé par le SIDR: 7.000.000 Frs CPA).

En réponse, M. le Préfet m'a fait savoir (lettre n° 7872 SG/DAP/1 du 31 Octobre 1967) qu'il pensait que la Commune pourrait accepter de recevoir en contrepartie une surface de 5.000 m² prise sur le terrain joignant l'actuel Cimetière de Sainte-Clotilde.

Ces 5.000 m² compenseraient ainsi la perte, pour la ville de 3500 m² du Cimetière de l'Ouest et des 1.500 m² déjà cédés aux fins de la construction de la route de Miraval.

M. le Préfet m'a demandé de lui faire connaître ma réponse d'urgence, le crédit correspondant à cette opération devant être engagé avant la fin de cette année.

Oui les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à un échange de terrains sous la forme suivante:

La Commune de Saint-Denis vend au Ministère des Départements d'Outre-Mer l'emplacement du cimetière de l'Ouest pour la somme de 3.500.000 Frc qui servira à acheter la moitié de terrain destiné à l'agrandissement du cimetière de Sainte-Clotilde appartenant à la S.I.D.R.

En conséquence, le Maire est autorisé à passer un acte de vente du cimetière de l'Ouest au Ministère des Départements d'Outre-Mer et un acte d'acquisition avec la S.I.D.R. pour la seconde partie de son terrain de Sainte-Clotilde.

La somme de 3.500.000 francs sera prise tout en recettes qu'en dépenses au budget communal.